

Votre contact

Christine DUJARDIN
Tél. : 03 20 72 17 15
cdujardin@ffb5962.fr

Durée

1,00 jour(s) - 7:00 heures dont 1 heure QCM

Public

Toute personne Assurant l'encadrement des travaux à proximité des réseaux sous la direction de l'exécutant de travaux.

Prérequis

Être âgé de 18 ans minimum
Savoir lire et écrire en français. Encadrant de chantier ayant des connaissances préalables requises sur les technologies et techniques d'exécution liées aux usages de réseaux. Notions sur la réglementation anti-endommagement, du guide technique relative aux travaux à proximité des réseaux et des normes en vigueur.

Moyens pédagogiques

Livrets et guides sur l'AIPR
Plate-forme extérieures et salle de formation équipée
Echantillonnage de matériel
Poste informatique individuel et connexion internet
Remise de livret stagiaire.

Méthodes pédagogiques

Exposés, échanges avec les participants
Présentation visuelle, présentation de documentations et guides sur l'AIPR.
Mise en situation sur plate-forme extérieure;

Evaluation des connaissances

QCM sur poste informatique individuel

Validation

Délivrance d'une attestation de compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux.

Intervenant

Formateur qualifié
Centre de formation AIPR agréé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE)

Objectifs de la formation

Etre capable :

- D'assurer la mission d'un encadrant de chantiers
- D'identifier et respecter les dispositifs techniques et réglementaires correspondantes.

Contenu

Contexte réglementaire :

- Réglementation anti-endommagement, normes en vigueur et guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux.
- Rôle, missions et responsabilités de l'ENCADRANT
- Les différents acteurs concernés par l'AIPR

Technologie des différents types de réseaux souterrains et aériens

La réglementation à respecter et à faire respecter :

- Prescriptions et recommandations prévues à l'article R.554-29 du code de l'environnement.

Les DT- DICT

- Vérification des réponses aux DT-DICT
- Respect des recommandations spécifiques

Les plans de réseaux

- Cartographie, échelle, symbole...
- Fuseaux d'imprécision

Mesures de prévention : les moyens de protection collective et individuelle à faire respecter.

Vérification des autorisations d'interventions à proximité des réseaux du personnel intervenant.

Vérification de l'adéquation entre les besoins et le matériel mis à disposition.

Les situations dangereuses, les règles d'arrêt de chantier et le maintien d'un accès aux ouvrages durant l'intervention des travaux.

Rédaction d'un constat contradictoire d'anomalies ou de dommages.